



**Délibération du conseil municipal  
Séance du 26 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six mars à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Patrick MÉANT, Véronique DOCK, Patrick BOUVIER, Catherine BANCEL FRANGIONE, Stéphane PONTTHIEU, Éliane MARTINS, Jean-Michel HALET, Yolande AFFRE, Marie-Claire LIORET, Michel TROSSELY, Pierre BOUVIER, Bérengère MULLER, Vincent MAILLET, Valérie VILLARD, Jean-Pierre BURGHARDT, Laurent ROGNARD et François GERENTET.

Excusés

Avec pouvoir : François FERRTTI, conseiller municipal, pouvoir donné à V. VILLARD  
Corinne GAMBA, conseillère municipale, pouvoir donné à É. MARTINS  
Sébastien BUSSY, conseiller municipal, pouvoir donné à B. MULLER  
Noémie BIMUZ, conseillère municipale, pouvoir donné à M-C. LIORET  
Jessie MÉAN, conseillère municipale, pouvoir donné à P. MÉANT

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Stéphane PONTTHIEU a été nommé secrétaire de séance

**2024-03-11 : Affectation du résultat 2023 – Budget général Commune.**

**VU** le Code Général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n° 94-504 du 22 juin 1994,

**CONSIDÉRANT QUE** le résultat N - 1 doit faire l'objet d'une affectation,

**CONSIDÉRANT QUE** le résultat N - 1 doit combler en priorité le besoin de financement,

**CONSIDÉRANT QUE** le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution des écritures avec le compte administratif,

**CONSTATANT QUE** les résultats du compte administratif de l'année 2024 sont les suivants :

- Un excédent de fonctionnement (résultat de clôture 2023) de 569 222.63 euros,
- Un besoin de financement de la section d'investissement de 0 euros (*excédent de clôture de la section d'investissement au compte administratif '852 614.34€' déduit du montant des restes à réaliser '599 580.78€' = 253 033.56 € résultat positif*).

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation de 500 000.00 euros en investissement afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 / recette d'investissement – Excédent de fonctionnement capitalisé);
- Affectation de 69 222.63 euros en fonctionnement (compte 002 / recettes de fonctionnement – Résultat de fonctionnement reporté).

**Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité,**

**AFFECTE** le résultat tel que défini ci-dessus pour le budget principal de la commune.

Le 26 mars 2024

Nombre de conseillers :  
En exercice : .....22  
Présents : .....17  
Votants : .....22

Patrick MÉANT  
Le Maire

